

radiotelephonie

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Décision CDE	Résultats
BURY	GR 600850	Chemin des carrières lieu dit « Merard »	SFR	18/06/2010	Favorable avec remarques du conseil.	<p>Observations DREAL : pas de remarques mais précise que les pylônes treillis devront être de couleur gris foncé (RAI 7012 de préférence)</p> <p>Observations SDAP : Le pylône de 30 m est implanté en limite de périmètre (600 m) de l'église d'Angy classée monument historique en 1862. Son implantation est prévue sur un coteau, ce pylône dominera le village de 35m +30m. Un complément de photos est demandé depuis le rond point D12/ D929 et depuis ANGY photos 3 et 2 à hauteur d'homme avec plus de recul. Photographies à réaliser l'hiver.</p> <p>Observations du ROSO : pas observation</p> <p>Observations DGAC : le territoire de la commune de Bury est grevée de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de Beauvais-Tillé, approuvées par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985. D'autre part, l'existence d'un aérodrome à usage privé sur la commune limitrophe de Mouy nécessite une étude approfondie de la part de la Délégation Picardie, dès réception des éléments afférents au projets (hauteur hors sol, altitude sommitale et coordonnées géographiques de l'emplacement envisagé).</p> <p>Observations DDT : pas de remarque.</p> <p>Observations de l'ARS : pas de remarque</p> <p>Conseil : favorable avec remarques du Conseil ci-dessus</p>
VILLERS SAINT PAUL	7022 A1	Chemin rural du Chaudron 60870 VILLERS SAINT PAUL	Orange	18/06/2010		<p>Observations DREAL : pas d'observation</p> <p>Observations SDAP : le pylône de 30 m de haut est projeté à 520 m de l'église classée monument historique en 1862. le repérage photo cible le pylône depuis la Vallée, mais pas depuis le village. Afin de pouvoir analyser le « porter à atteinte » au monument et au paysage, transmettre un complément de photos avec vues panoramiques depuis le rond point de la RD 200 dans la perspective de la rue du Général de Gaulle, ainsi que de l'ensemble des photographies présentées.</p> <p>Observations du ROSO : pas d'observation mais précise que les pylônes treillis devront être de couleur gris foncé (RAI 7012 de préférence).</p> <p>Observations DGAC : il n'y a à ce jour aucun impact sur la circulation aérienne civile, toutefois eu égard à la proximité de la base aérienne 110 Creil, il y a lieu de compléter cet avis, de celui des autorités militaires compétentes pour ce qui concerne l'impact éventuel sur la circulation aérienne militaire.</p> <p>Observations DDT : la couleur du local technique devra être RAL 8028</p> <p>Observations de l'ARS : Il est à noter que plus on éloigne l'antenne, plus il y a risque pour la santé.</p> <p>Conseil : dossier à compléter et à représenter.</p>

radiotelephonie

santé